

PROCES-VERBAL DE BORNAGE ET DE MESURAGE.

L'an mil neuf cent nonante-neuf, le 17 juin.

Nous soussigné:  
Dominique NOËL, Géomètre-Expert Immobilier, domicilié avenue Bourgaux n° 35  
à 1342 Limelette;

Agissant à la requête de:  
Maître Yves SOMVILLE, dont l' Etude est sise chaussée de Bruxelles, 10  
à 1490 Court-Saint-Etienne;

Avec pour mission de:  
Procéder au bornage et mesurage d'une parcelle de terrain (dénommée lot 3  
au plan ci-contre) sise à Court-Saint-Etienne à front de la rue du Try où elle développe une  
façade de 18,60m et cadastrée ou l'ayant été commune de Court-Saint-Etienne (La Roche),  
section F/2, numéro 585c(partie) telle qu'elle figure liserée de jaune au plan ci-contre;

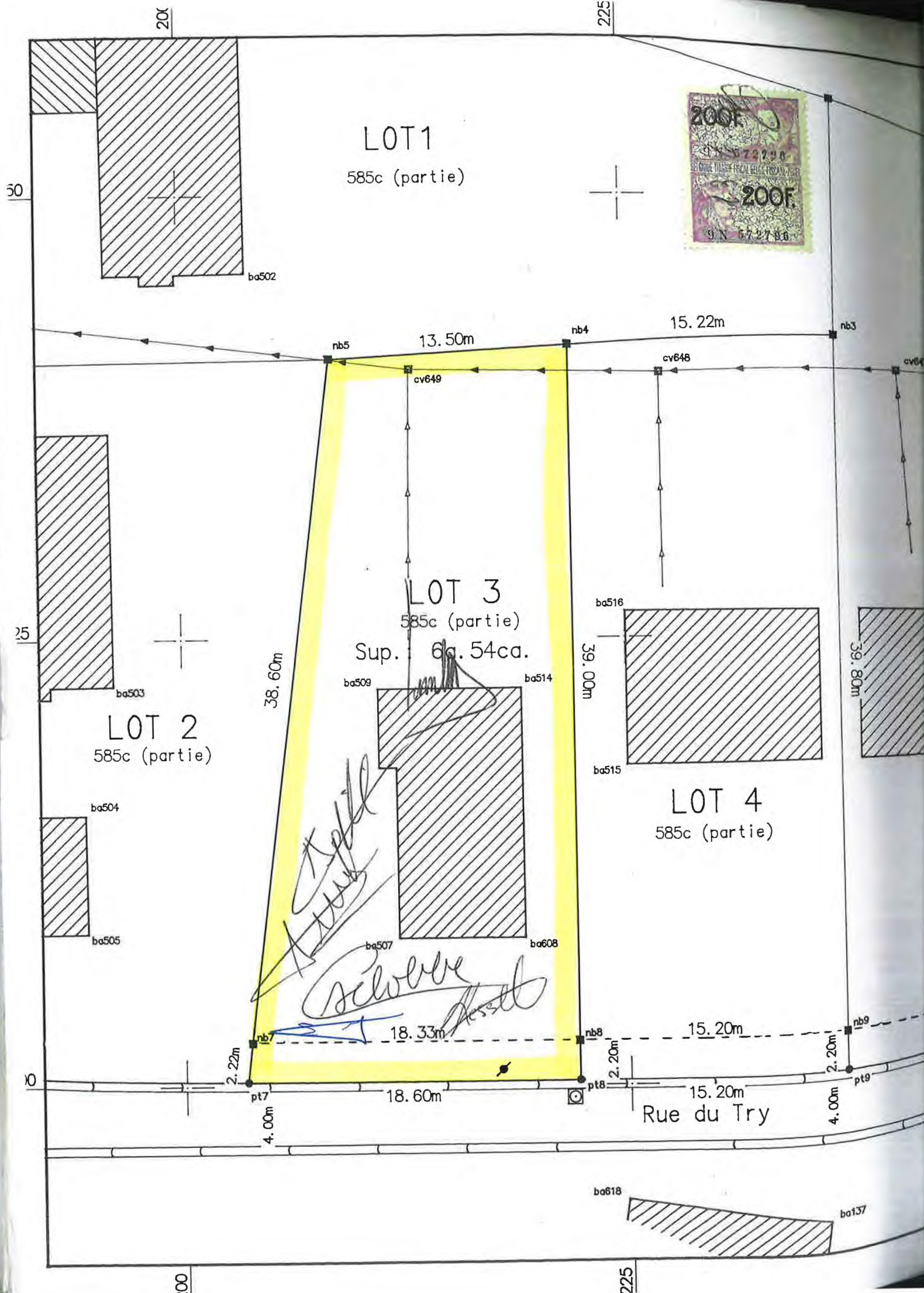
Déclarons:  
Avoir trouvé suivant notre mesurage une contenance de:

Six ares cinquante-quatre centiares.

Les bornes seront placées à la fin des travaux d'aménagement de la parcelles et des trottoirs.  
Celles-ci seront implantées à 2,20m de la limite réelle et non 2,00m comme indiqué au PV de  
bornage du lot 4 dressé par le Géomètre soussigné en date du 10 février 1999.

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal à la date que  
dessus pour servir et valoir ce que de droit.

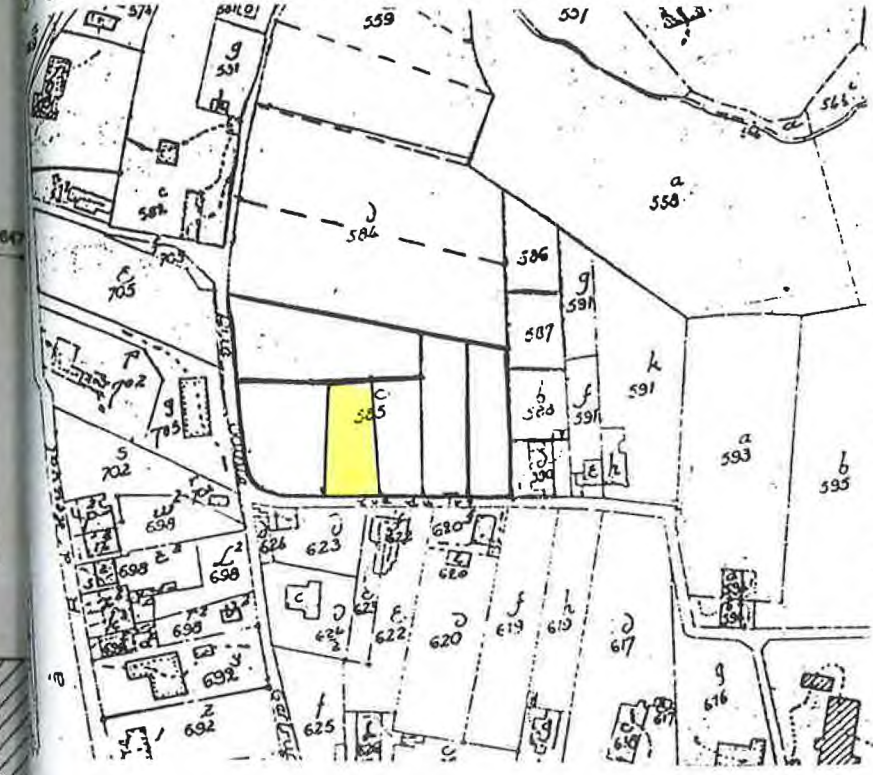
D. Noël



Commune de Court-Saint-Etienne,  
Section F/2, numéro 585c (partie).  
Plan de bornage et de mesurage

Situation cadastrale au 1/2500

Tableau de coordonnées



Périmètre du lot 3

POINT	X	Y
nb4	222.02	541.47
nb5	208.54	540.74
nb7	203.76	502.44
nb8	222.09	502.47
pt7	203.49	500.24
pt8	222.09	500.27

Autres points

POINT	X	Y
ba137	236.14	491.81
ba503	196.15	522.40
ba504	194.52	515.19
ba505	194.58	508.58
ba507	212.12	508.28
ba509	211.08	522.20
ba514	219.10	522.21
ba515	225.06	517.88
ba516	225.06	526.49
ba608	219.13	508.25
ba618	224.78	493.50
nb3	237.22	542.30
nb9	237.29	502.50

Légende

- Ancienne borne
- Nouvelle borne
- Point non matérialisé
- Chambre de visite égout
- Angle bâtiment
- Poteau électrique et d'éclairage
- Haie privative
- Clôture privative
- Servitude égout
- Raccord égout
- Filet d'eau
- Alignement bornes (à 20cm limite trottoir)


Remarques:

Les trottoirs sont intégrés aux lots, les bornes à rue seront placées 2,20m en retrait de la limite réelle. La limite réelle à rue correspond au bord du filet d'eau.

Servitude d'égout:

Une servitude d'égout existe sur chaque lot. L'installation commune comprend un tuyau PVC de 160mm repris par un symbole flèche noire au plan ci-contre ainsi que les chambres de visite cv646, cv647, cv648, cv649 et cv632. Les raccords des lots aux chambres sont privés et symbolisés par une flèche blanche (direction à titre indicatif).

Plan dressé le 17 Juin 1999  
par le Géomètre soussigné:



**Dominique NOËL**  
Géomètre-Expert Immobilier  
Avenue Bourgaux, 35  
1342 Ottignies-L.L.N.  
Tél.: 010/41.63.41

ch.: 1/250

